

École élémentaire André Marsault



Livret d'accueil 2010-2011

*Bienvenue aux enfants qui viennent de l'école maternelle !
L'école élémentaire est une nouvelle « grande étape » de notre système scolaire mais votre enfant a déjà fait de grands pas dans les apprentissages scolaires et ceux de la vie collective. La « Grande Section » et le Cours Préparatoire font d'ailleurs partie du même cycle, celui des « Apprentissages fondamentaux ».*

Bienvenue également aux élèves qui ont déjà effectué une partie du parcours scolaire dans une autre école élémentaire !

Et, bienvenue à leurs parents !

Ce guide pratique a pour but de faciliter la vie de tous dans l'école.

Présentation de l'école

Les élèves

Le nombre d'élèves pour la rentrée 2010 est estimé à 330 enfants, répartis sur 13 classes.

Le personnel de l'Éducation nationale

La directrice

Madame LEFFONDRE Christine dirige l'école André Marsault depuis 1998.

Elle est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction.

Les enseignants

Madame ALPHONSE Marie Danièle, Enseignante CP

Madame GRELIER Isabelle, Enseignante CP

Madame SAUVAGE Nathalie, Enseignante CP

Madame DESSE Christine, Enseignant CE1

Mademoiselle HERVOUET Bénédicte, Enseignante CE1

Madame NOUZELLES Caroline, Enseignante CE1/CE2

Madame BIANCHI Isabelle, Enseignante CE2

Mademoiselle CARRICHON Lise, Enseignant CE2

Monsieur LE BIHAN Kévin, Enseignant CE2/CM2

Madame LIENHARD Laurence, Enseignante CM1

Monsieur FERRIER Hervé, Enseignant CM1

Monsieur POIRSON Alain, Enseignant CM2

Madame LEGAIGNEUR Pascale, Enseignante CM2

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)

La psychologue scolaire

Madame PROVENDIER Monique

Tel : le mardi matin (Appeler le n° unique de l'école)

Les institutrices spécialisées

Maître G : Madame BOUTONNET Sonia

Maître E Kaïssa MOUFFOUK en 2009/2010

Le médecin scolaire

Nous n'avons pas eu de médecin scolaire en 2009/2010. C'est le médecin d'un autre secteur qui est venu lorsque nous avons eu des besoins.

La secrétaire médicale

Madame DUTERAGE Catherine

Tel : le vendredi matin (Appeler le n° unique de l'école)

Le personnel de la mairie de La Garenne Colombes

La gardienne

Madame MARRE Murielle

Tel : 01 – 72 – 42 – 45 – 51 (n° unique de l'école)

Les agents de service

Monsieur DA FONTE Joao - Sa mission s'exerce aussi sur l'école maternelle

Il sera remplacé à la rentrée 2010 (départ en retraite)

Mademoiselle GRUAU Catherine

Madame BADARELLO Lydia

Mademoiselle LOPES Marie-Hélène

Madame DESBLE Ghislaine

Madame CHEVALLIER Sylvie

Madame FRANCO Maria

Madame MAKON Damaris

Les intervenants en musique

Monsieur CASTRY Jérôme

Madame DAGNET Adélaïde

Les intervenants en sport

Monsieur CHARTIER (Athlétisme)

Monsieur BRADY Sébastien (Judo)

Monsieur CARBONNEAUX Arnaud (Escrime)

Le coordinateur de la cantine

Monsieur BENRAMDANE Saïd, référent durant la pause du déjeuner.

La directrice de l'école peut également être votre interlocutrice si nécessaire.

Les surveillants de la cantine

Ils sont au nombre de 9 vacataires. Certains effectuent ce travail régulièrement à l'école.

Les locaux

Nouveau bâtiment : Salle polyvalente au rez-de-chaussée. Salles de classe au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Ancien bâtiment: Au rez-de-chaussée → Bureau de la directrice - Salle des maîtres - Infirmerie – Réfectoire – Préau - Toilettes (qui seront toutes neuves en septembre 2010) - BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) – Salle informatique - Salle « multifonction » (arts visuels – projections – réunions)
+ 2 cours de récréation très agréables car arborées. Les CE1 et les Cycles 3 jouent dans la grande cour. Les CP jouent dans la petite cour.

La vie à l'école

- Rentrée des classes : Jeudi 2 septembre.

Ce jour là, les parents des nouveaux élèves pourront accompagner les enfants dans la cour.

- Les horaires de l'école : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 15 – 16 h 15

Veillez à toujours respecter les horaires. Les retards perturbent le début des classes.

Les portes sont ouvertes 10 mn avant. Les retards répétés seront sanctionnés.

Les enfants sont déposés et repris sur le parvis devant l'école.

Les parents ne peuvent pas accompagner les enfants à l'intérieur des locaux scolaires.

Les enfants doivent impérativement être badgés à 8 h 30 au plus tard à l'aide de la carte « AGIL » et les parents sont responsables de cette inscription chaque matin.

- Récréations :

Le matin, de 10h à 10h 20 et l'après-midi de 14h 55 à 15h 15. Les jeux pratiqués en récréation sont soumis au règlement intérieur. Les jeux de balles sont autorisés avec des balles en mousse. En cas de pluie, les enfants restent dans le préau ou la salle polyvalente.

- Fiche de renseignements :

Cette fiche doit être vérifiée et/ou complétée **très lisiblement**.

Faites en sorte qu'elle comporte un maximum d'indications pour nous permettre de vous contacter le plus rapidement possible en cas de nécessité.

- Modification des coordonnées des familles en cours d'année: Il est très important de nous informer en cas de changement d'adresse et surtout de n° de téléphone (Domicile – Portable – Travail)

- Rencontres parents /école :

La Directrice reçoit les familles sur rendez-vous. (Utiliser le cahier de correspondance ou s'adresser à la gardienne). Pour rencontrer les enseignants, il est préférable de solliciter un rendez-vous par écrit, dans le cahier de correspondance et avec un délai raisonnable.

Ces entretiens sont toujours favorables à l'épanouissement de l'enfant.

Les enseignants ne reçoivent pas les familles à 8h 30 ni à 13h 15. Ils ont à prendre en charge l'ensemble de leurs élèves, ce qui n'est pas compatible avec un entretien personnel.

- Absence des élèves :

Quelles qu'en soient les justifications, il est rappelé aux familles l'obligation d'assiduité et le respect du calendrier scolaire fixé nationalement.

La directrice et les enseignants ne sont pas habilités à donner des autorisations d'absence.

Les demandes d'autorisation d'absence doivent être adressées à :

Madame SBERRO, Inspectrice de l'Éducation Nationale
27^{ème} Circonscription
10 rue Victor Hugo
92700 – COLOMBES

Les absences doivent être justifiées par écrit dans le cahier de correspondance. Nous vous demandons cependant de téléphoner à l'école pour en informer la directrice et les enseignants.

Un certificat médical est à fournir en cas de maladie de plus de 2 jours.

- Assurance scolaire :

L'assurance est obligatoire pour toutes les activités facultatives organisées par l'école, pour la cantine et l'étude.

“Le directeur est fondé à refuser la participation d'un élève à une sortie lorsque son assurance ne comporte pas les garanties suffisantes exigées” Circulaire n° 30307 du 15/07/80

Remarque:

Le port des lunettes et appareils spécifiques motive la souscription par les familles d'un complément d'assurance particulier. Veuillez fournir au plus vite une attestation d'assurance prouvant que votre enfant est assuré pour les risques scolaires en responsabilité civile et individuelle accidents. Vérifiez bien les risques couverts par votre contrat !

- Règlement intérieur :

Il est affiché devant l'école et distribué aux élèves, après le premier « Conseil d'école ».

- Tenue vestimentaire :

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée aux activités scolaires.

- Vêtements oubliés :

Nous vous demandons avec insistance de les responsabiliser pour qu'ils prennent soin de leurs affaires. Il est indispensable de vérifier que tous les vêtements sont bien repris chaque jour. Nous conseillons de les marquer.

- Médicaments :

Ne pas les confier aux enfants. Demander au médecin s'il est possible de prescrire une administration matin et soir. Si l'enfant est fiévreux ou contagieux, il doit rester à la maison.

En cas de prescription régulière et spécifique durant le temps scolaire, une convention doit être signée avec le concours du médecin scolaire. Les demandes de « PAI » sont à faire au bureau.

Aucun enseignant ne prendra les médicaments sans cette précaution.

- Accidents scolaires :

1°) Il appartient aux parents de faire la déclaration d'accident auprès de l'assurance scolaire de l'enfant ou de l'assurance en "responsabilité civile" de la famille et de donner à l'école un "Certificat médical initial" rempli par le médecin lors de la première visite.

2°) Une déclaration administrative, mentionnant les circonstances de l'accident, est faite à l'école:

- auprès de l'inspection académique (accident durant le temps scolaire)
- auprès de la mairie (accident durant la cantine ou l'étude)



- Coopérative :

La coopérative scolaire affiliée à l'OCCE permet de financer des projets destinés à enrichir le quotidien de la classe (Participation aux sorties, livres, informatique, sport ...)

Deux appels aux dons sont faits dans l'année. Les versements sont libres et servent directement aux activités des élèves dans les classes (au moins 75%) et à l'achat de gros matériel collectif (environ 25%)



- Cantine :

L'inscription et le règlement doivent se faire auprès du Bureau des Ecoles, à la Mairie.

Les familles sont responsables de l'inscription journalière de chaque enfant avant 8h 30, à l'aide de la carte «AGIL ».

En cas de retard, prévenir également l'école avant 8h 45 si le repas de votre enfant doit être commandé.

Si votre enfant ne doit pas manger de viande de porc ou s'il doit suivre un régime particulier, veuillez nous le faire savoir par écrit le plus tôt possible.

- Etude – Garderie :

Une étude surveillée a lieu de 16h 15 à 17h 45.

L'accueil pré et postscolaire fonctionne de 7h 30 à 8h 20 et de 17h 45 à 18h 45. Le "Centre aéré" a lieu le mercredi et durant les congés scolaires. (Inscription auprès des animateurs présents)

Garderie entre 7 h 30 et 8 h 20 le matin et de 17 h 45 à 18 h 45 le soir.

Temps de restauration et pause de 11h 30 à 13h 15.

Goûter de 16 h 15 à 16 h 45.

Après le goûter, les sorties doivent faire l'objet d'une demande écrite (imprimé à la loge) et un adulte autorisé doit venir chercher l'enfant à 16h 45 précises.

Étude dirigée de 16 h 45 à 17 h 45.

- Vacances scolaires :

- *Vacances de Toussaint: du vendredi 22 octobre 2010 au soir
au jeudi 4 novembre 2010 au matin
- *Vacances de Noël: du vendredi 17 décembre 2010 au soir
au lundi 3 janvier 2011 au matin
- *Vacances d'hiver: du vendredi 11 février 2011 au soir
au lundi 28 février 2011 au matin
- *Vacances de printemps: du vendredi 8 avril 2011 au soir
au mardi 26 avril 2011 au matin
- *Vacances d'été: du vendredi 1 juillet 2011 au soir
au lundi 5 septembre 2011 au matin

Le matériel

Le cartable :

Il ne doit contenir que le matériel demandé ou fourni par l'école. En cas d'achat d'un nouveau cartable, il est préférable d'éviter les cartables à roulettes, trop lourds et inadaptés aux escaliers nombreux à l'école.

Les affaires personnelles :

Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel, en bon état de fonctionnement.

Tout le matériel devra être marqué au nom de l'enfant, y compris les crayons, les stylos ainsi que les vêtements.

Bijoux, jeux, jouets et magazines de loisirs ne doivent en aucun cas être apportés à l'école. Ils pourront être confisqués.

Les livres :

Vous êtes responsables des livres que nous confions à votre enfant. Ceux-ci devront être couverts.

Important : Ne pas coller de scotch sur les livres prêtés par l'école.

Les cahiers :

Le cahier de correspondance est réservé aux échanges entre l'école et les familles.

Les cahiers de classe sont communiqués régulièrement. La signature des parents permet à l'enseignant de confirmer le contrôle familial.

Il est important de regarder également régulièrement le cahier de leçons et de vérifier le travail du soir.

L'enseignement

☺ **Le « Projet d'école » :**

« Faire réussir chaque élève et développer un esprit citoyen, solidaire et ouvert sur le monde »

Axes essentiels (Le projet d'école engage l'équipe éducative sur trois années : 2010 – 2013) :

- * Amélioration des résultats des élèves
- * Education à la citoyenneté
- * Education à l'environnement
- * Actions annuelles collectives

☺ **Enseignement de l'anglais :**

L'anglais est enseigné par les maîtres de l'école, à partir du CP.

☺ **Enseignement de la musique :**

Les enseignants bénéficient de l'aide de 2 intervenants cités précédemment. Un concert est offert aux élèves chaque année et se déroule sur le temps scolaire, dans notre salle polyvalente.

☺ **Enseignement du sport :**

Natation toute l'année pour les CP et sur ½ année pour les autres classes. Les dispenses de plus d'une séance doivent faire l'objet d'un certificat médical. Le bonnet de bain est obligatoire et les chaussons recommandés.

Athlétisme, Judo, Escrime pour le cycle 3 avec un planning défini chaque année, à la rentrée.

☺ **Aide aux élèves en difficultés et « Aide individualisée » :**

Bon nombre de difficultés peuvent trouver des solutions au sein de la classe ou du cycle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'enseignant, ou avec la directrice, si vous estimez que votre enfant rencontre des difficultés.

Depuis la rentrée 2008, la durée de la semaine scolaire est fixée à vingt-quatre heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves.

Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier en outre de deux heures d'aide personnalisée. Ce temps de soutien a lieu sur le temps de la pause méridienne, à raison de 40 ou 45 minutes (selon la période de l'année). Les parents doivent donner leur accord pour que leur enfant y participe.

Il peut arriver que l'intervention de personnels spécialisés se justifie.

Il est alors fait appel au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui peut proposer une aide rééducative spécialisée, en coopération avec les enseignants ou une aide psychologique après une rencontre avec la psychologue scolaire.

☺ **Classes de découverte :**

Les enseignants effectuent des demandes de classes de découverte. Si le professeur de votre enfant a fait ce choix personnel, il vous informera dès le début de l'année scolaire.

Les parents d'élèves

Elus, ils représentent les parents aux conseils d'école.

Les fédérations de parents sont au nombre de deux à l'école : voir le panneau réservé à l'entrée de l'école.

Elles organisent une réunion d'information en début d'année.

* L' « APELGC » → « Association des Parents d'Elèves de La Garenne Colombes »

* La « FCPE » → « Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques »

Un dialogue constructif favorise l'épanouissement des élèves et permet de soutenir les actions pédagogiques.

Les élus veillent à la sécurité, à l'hygiène et à l'entretien des locaux scolaires.

Bénévoles, ils accompagnent parfois les maîtres lors de sorties ou aident à la réalisation de projets (fête scolaire).